



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

19 avril 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 19 avril 2016

Délégations de signature

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2016-027	18.04.2016	Arrêté de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFiP N°2016-027 du 18 avril 2016 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière

Mme Camille ALBERTI, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

M. Eric JAN, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Erwan VERGER, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Il reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Isabelle BOUQUIER, Inspectrice des Finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

M. Olivier JUVIGNY, Inspecteur des Finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Madame Laurence BATLLE, Contrôleur des Finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Monsieur Damien BLANQUER, Contrôleur des Finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

2- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des professionnels

M. Jean-François MEDETIAN, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Il reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quelque soit le montant de la demande.

Il reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quelque soit le montant de la demande.

Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation

3-Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé

M. Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Chantal BOULIER, Inspectrice principale des Finances publiques, Adjointe au responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Eric MESSAGER, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, affecté à la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Il reçoit également pouvoir les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sylvie MARTIN-SOLANA, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Tarik AALILOU, Inspecteur des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Patricia MADIC-DUCOUT, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sandrine MORTINI, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence PRECIGOUT, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Carine OGIER, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Christine LABARRIERE, Contrôleur des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

M. Boris THIEULIN, Contrôleur des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine HENIN, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Elodie MARROT, Agent des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Alexis TSIOLIS, Agent des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Jocelyne YELOZ, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

Mme Laurence TREMEAUD, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

Mme Valérie CLAVEAU, Inspectrice des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division

Mme Annie GOUBEREAU, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Anne-Marie LAURENT, Contrôleur principal des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine REY, Contrôleur des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Anne GIRAUDON, Contrôleur des Finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

4- Pour la Recette des finances

M. Franck DUVAL, Administrateur des Finances publiques, Conciliateur fiscal pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

M. Laurent MAILLOT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les non-valeurs pour les impôts d'un montant inférieur à 100 000 euros.

En sa qualité de Conciliateur fiscal départemental adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

M. Jean-Pierre MEHNERT, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 50 000 euros pour les impôts.

5- Pour la Division Affaires juridiques – Fiscalité des particuliers

M. Bertrand RONDEL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

En qualité de Conciliateur adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des Finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de Conciliatrice adjointe pour le département des Hauts-de-Seine, elle reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des Finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

6- Pour la Division Affaires juridiques – Fiscalité des professionnels

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de Contrôle des particuliers et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim.

Mme Cécile RUFFÉ, Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Alain JACQUET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

7- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers

Mme Christine LASHERAS, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim.

Mme Valérie ARBITURER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Florian MOULY, Contrôleur des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du contrôle des particuliers », reçoit pouvoir de signer les décisions de dégrèvement, de remise gracieuse ou de modération, ainsi que les décisions de rejet suite aux réclamations des usagers portant sur la contribution à l'audiovisuel public et tous les documents concernant les contrôles sur place et sur pièces relatifs à la contribution à l'audiovisuel public.

M. Pablo BEDOUET, Agent administratif des Finances publiques, affecté au sein de la « Division du contrôle des particuliers », reçoit pouvoir de signer les décisions de dégrèvement, de remise gracieuse ou de modération, ainsi que les décisions de rejet suite aux réclamations des usagers portant sur la contribution à l'audiovisuel public et tous les documents concernant les contrôles sur place et sur pièces relatifs à la contribution à l'audiovisuel public.

8- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels

Mme Nadine GAZAVE, Administratrice des Finances publiques adjoint, Responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de contrôle des particuliers et de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

Mme Karen MERCIER, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence:

la mise en débet des comptables et des régisseurs ;

toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;

l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;

la mise en cause des dirigeants de société ;

la signature du compte de gestion ;

les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;

l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;

la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 18 avril 2016

L' Administrateur Général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Dominique LAMIOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>